

Département du Val d'Oise  
Ville de La Frette-sur-Seine

Accusé de réception en préfecture  
095-219502572-20241010-d-2024-32-AU  
Date de télétransmission : 14/10/2024  
Date de réception préfecture : 14/10/2024



## Extrait du registre des décisions du Maire

**OBJET** : Cabinet GOUTAL ALIBERT & Associés – Assistance juridique – Affaire [REDACTED]  
c/Commune de La Frette-sur-Seine.

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,  
Vu la délibération n° D/2020/22 du 23 mai 2020 donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,  
Vu la requête présentée auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise par Monsieur VINTEL Alain demeurant à La Frette-sur-Seine (95530), 71 rue Gambetta demandant l'annulation de l'arrêté du 19/03/2024 par lequel la commune de La Frette-sur-Seine a autorisé le Permis de Construire n° PC 095 257 24 0 0001 pour l'agrandissement d'une maison individuelle existante située 69 rue Gambetta à La Frette sur Seine (95530).

### DECIDE

**DE DESIGNER** le Cabinet GOUTAL ALIBERT & Associés, 90 avenue Ledru-Rollin - 75011 Paris pour conseiller, représenter et assurer la défense des intérêts de la commune dans la procédure susvisée au taux horaire de 150 € H.T.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 10 Octobre 2024

Le Maire,  
Vice-Président de la Communauté  
D'Agglomération Val Parisis,



  
Philippe AUDEBERT